

Droits d'auteur et piratage

DOSSIER RÉALISÉ EN COLLABORATION AVEC LA SABAM - SUPPLÉMENT AU COUP D'ŒIL 25 MAI 2001

Dans ce dossier, on vous explique tout sur la SABAM et le droit d'auteur. On vous présente le nouveau site Web de la SABAM qui permettra à chacun de s'informer. Ensuite, on vous emmène en studio pour découvrir des métiers artistiques peu connus. Plus loin, un spécialiste de la SABAM fait le point sur le phénomène de piratage, sur ce qui est autorisé et ce qui est interdit de faire en matière de copie de CD. Page suivante, nous allons à la rencontre d'une maison de jeunes, où des animateurs dynamiques organisent des tas d'activités culturelles. En fin de dossier, on décortique le prix d'un CD, histoire de voir où va notre argent et, en toute dernière page, concours pour tous ! Bonne lecture !

La SABAM : Nous sommes des milliers d'auteurs à lui faire confiance

Qu'est-ce que Axelle Red, Hooverphonic, Les Gauff' au suc, Les Frères Taloché, Pierre Rapsat, François Pirette ou encore Jacques Brel et René Magritte ont en commun ? Tous sont membres de la SABAM, la société belge des auteurs, compositeurs et éditeurs.

Le rôle de la SABAM : gérer les droits d'auteur de ses membres. En d'autres mots, la SABAM se charge de récolter l'argent des droits d'auteur auprès des personnes qui utilisent les œuvres (organisateur de concerts, médias, cinéma...) et ensuite, de redistribuer cet argent à ses membres.

geait la troupe devait non seulement payer les comédiens et la petite administration qui l'entourait mais également l'auteur de la pièce. Ce droit d'auteur était une innovation extraordinaire et ça n'a pas été facile de le faire admettre."

De l'idée à la loi

- Petit à petit, l'idée a fait son chemin. Les textes à la base du droit d'auteur remontent à la Révolution française, plus précisément au décret de la Constituante de 1791, voté après un rapport de Le Champelier. Ce rapport contient une phrase célèbre : "La plus sacrée et la plus personnelle de toutes les propriétés est l'ouvrage, fruit de la pensée d'un écrivain".
- Il faudra près d'un siècle pour voir apparaître en Belgique une première réglementation du droit d'auteur : la loi du 22 mars 1886.
- Pourquoi avoir attendu si longtemps pour obtenir cette loi ?

- La nécessité de faire une réglementation n'est apparue qu'à partir du moment où les œuvres sont entrées dans le circuit économique. C'est-à-dire quand l'art est devenu aussi un bien économique.

- Avec l'augmentation des capacités de reproduction et de diffusion des œuvres, notamment l'imprimerie, l'auteur s'est mis à revendiquer un statut de travailleur et des droits sur son œuvre.

- Mais l'œuvre n'est pas qu'un objet de commerce. C'est aussi la représentation de la per-



sonnalité de l'auteur, l'expression de sa pensée ... une richesse sociale fondamentale qui doit être protégée !

que par exemple, l'éditeur.
- Répondre aux besoins du public et permettre la circulation de la connaissance et l'accès à la culture. Le mécanisme de protection de l'auteur ne se déclenche qu'à une seule condition: l'œuvre doit être **originale**. Si c'est le cas, l'auteur a le droit d'exercer :

Son droit moral :

- droit à la paternité (faire connaître son œuvre sous son propre nom ou son pseudonyme)
- droit au respect de l'intégrité (on ne peut pas dénaturer son œuvre)
- droit de divulgation (l'auteur décide du moment où son œuvre est achevée et prête à être communiquée au public).

Ses droits patrimoniaux (ou économiques) : c'est-à-dire les droits qui résultent de l'exploitation de l'œuvre.

Aujourd'hui, à quoi sert le droit d'auteur ?

Le droit d'auteur est devenu un système juridique complexe. Il a 3 objectifs principaux :

- Protéger l'auteur et stimuler la créativité (l'auteur doit pouvoir vivre de son art et être rémunéré).
- Protéger celui qui prend des risques financiers. En musi-

Avec la complicité de Paul Louka, administrateur délégué (fr), on vous dit tout sur ce fameux droit d'auteur et d'où il vient.

"Le droit d'auteur a été inventé par M. de Beaumarchais, un homme de théâtre (1732-1799, auteur du *Barbier de Séville* et du *Mariage de Figaro*). Il a remarqué que, lors des spectacles, les comédiens, les décorateurs, les costumiers étaient payés mais que celui qui avait écrit la pièce, c'est-à-dire la matière fondamentale pour laquelle on paie sa place, celui-là était payé selon le bon plaisir du Prince, du mécène ou du Roi de l'époque. Parfois, on ne mentionnait même pas son nom ! Les compagnies de théâtre avaient beaucoup de difficultés pour vivre de leur art. Elles ne pouvaient pas payer elles-mêmes l'auteur des

pièces. Alors, on a considéré qu'au théâtre, tout comme en architecture, il y avait un maître d'ouvrage et un maître d'œuvre et que c'était le maître d'ouvrage qui devait payer le maître d'œuvre: celui qui enga-



Société Belge des Auteurs, Compositeurs et Editeurs SCRL

Rue d'Arlon, 75-77
B - 1040 Bruxelles .
Tél : 02/286.82.11.
Fax : 02/230.05.89.
E-mail : info@sabam.be
Site web : www.sabam.be
La SABAM est accessible aux visiteurs du lundi au jeudi de 9h00 à 16h30 et le vendredi de 9h00 à 15h00.



René Magritte "Le domaine d'Arnheim" 1962

Dossier : Sylvie Bourguignon
Mise en page : Olagil

La SABAM, c'est quoi ?

Quand quelqu'un crée une œuvre comme une chanson, un spectacle de danse, une peinture, une pièce de théâtre, une sculpture, un roman ou un film, ce créateur peut aller à la SABAM pour déposer son œuvre, c'est-à-dire déclarer qu'il en est l'auteur. Ensuite, chaque fois qu'une radio, qu'une télévision, qu'un organisateur d'événement ou qu'un gérant de magasin utilisera une œuvre (diffusera une chanson, reproduira une peinture, jouera une pièce de théâtre...) la SABAM réclamera l'argent des droits d'auteur. Le droit d'auteur c'est le salaire de l'auteur, de celui qui a créé une œuvre.

La SABAM, ça veut dire quoi ?

- La SABAM, c'est l'abréviation du français et du néerlandais de 'Société des Auteurs Belges/Belgische Auteurs Maatschappij'.

- Il est très difficile ou parfois simplement impossible pour les auteurs dont les œuvres sont diffusées aux 4 coins du monde de contrôler leur utilisation et de gérer leurs droits d'auteur. C'est pour cette raison, que se sont créées des sociétés de gestion collective de droits d'auteur telles que la SABAM.

- La SABAM a été créée en 1922 par des auteurs. Elle est aujourd'hui encore entièrement dirigée par des artistes-créateurs. La SABAM est donc bien une société coopérative (donc privée !). Elle est le trait d'union entre les créateurs et ceux qui utilisent les œuvres.

- La SABAM représente des milliers d'auteurs belges et étrangers. Par exemple, en Belgique, la SABAM perçoit et redistribue aussi les droits d'auteur de Michael Jackson, les Beatles, Elvis Presley, Pascal Obispo, Jean-Jacques Goldman, et tant d'autres...

C'est pour qui ?

La SABAM compte environ 20 000 membres qui sont :

- **Des musiciens**, des compositeurs et des auteurs de textes comme Jacques Brel, Axelle Red, Largo, Hooverphonic, Jean-Luc Fonck...

- **Des auteurs de BD**

- **Des cinéastes** qui réalisent des films, des documentaires, des dessins animés comme par exemple Mamemo

- **Des photographes**

- **Des romanciers** comme Frank Andriat

- **Des peintres** comme René Magritte

- **Des sculpteurs**

- **Des chorégraphes** (créateurs de spectacles de danse)

- **Des auteurs de pièces de théâtre** comme Les Baladins du Miroir et **de sketches** comme les frères Ta-loche.

Ça sert à quoi ?

La SABAM a plusieurs missions :

1) Toucher l'argent des droits d'auteur (le salaire des auteurs) puis répartir cet argent aux créateurs qui sont membres de la SABAM.

2) Faire connaître les œuvres de ses créateurs : la SABAM

représente les créateurs lors de manifestations importantes comme le Midem à Cannes (grand rendez-vous de toutes les personnes qui travaillent dans la musique), le PopKomm à Cologne (rendez-vous de la musique pop), les Francofolies de Spa, le Jazz Hoeilaart, ...

3) Aider et encourager les créateurs en leur distribuant des prix lors de festivals de cinéma, de musique, de théâtre...

Il y a plusieurs étapes pour que les droits d'auteur arrivent dans la poche des créateurs (bien sûr, ceux qui sont membres de la SABAM !):

1) Chaque année, des auteurs viennent déposer des milliers d'œuvres à la SABAM. Toutes ces œuvres passent par le service de Documentation. Une cinquantaine de personnes y travaillent. Leur boulot : donner un numéro, une date d'enregistrement aux œuvres et les encoder dans un système informatique. C'est une manière de ranger les œuvres, de leur donner une carte d'identité pour suivre toute la vie de l'œuvre chaque fois qu'elle



© Desmet K.

LA SABAM EN CHIFFRES :

Somme versée aux auteurs en 2000 :
3 milliards de BEF (75 millions d'euros)
Nombres d'œuvres déposées en l'an 2000 :
environ 58 100 œuvres
Nombre de membres :
environ 20 000
Nombre d'employés au siège de la Sabam à Bruxelles : 265
Dans les agences : 100
Frais de fonctionnement (salaires des employés, informatique, frais généraux...):
735 millions de BEF (18,2 millions d'euros)
Somme versée aux sociétés-sœurs de la SABAM :
1 milliard 200 millions de BEF (30 millions d'euros)
Somme versée aux membres de la SABAM domiciliés en Belgique :
1 milliard 600 millions de BEF (40 millions d'euros)
Somme versée aux membres de la SABAM établis à l'étranger :
200 millions de BEF (5 millions d'euros)

sera utilisée (chantée en public, mise sur CD...)

Pour l'année 2000, le service Documentation a enregistré comme œuvres belges:

24 000 œuvres musicales
11 000 textes de chansons et textes littéraires

1100 œuvres théâtrales
6000 œuvres audiovisuelles (scénarios pour la télé, textes destinés à la radio...)

16 000 œuvres de musiques de films belges et étrangers

2) Au service Programmes, une cinquantaine de personnes analysent chaque jour tous les programmes des chaînes télé et radio belges. Leur travail permet à la SABAM de demander l'argent des droits d'auteur aux chaînes pour toutes les œuvres qui ont été diffusées sur leurs antennes.

3) De plus, une centaine de personnes travaillent dans les "agences" indépendantes réparties dans tout le pays. Elles demandent des droits d'auteur pour toutes les manifestations qui ont lieu dans notre pays comme : les pièces de théâtre, les concerts, les expositions, les fancy-fairs...

4) Quand tout l'argent des droits d'auteur est rentré, les personnes qui travaillent au Service de la Répartition s'occupent de redistribuer l'argent

aux différents auteurs. En 2000, la SABAM a redistribué 3 milliards de BEF (75 millions d'euros).

5) D'autres services sont chargés de l'affiliation des nouveaux auteurs, de l'accueil des

membres et de donner des conseils juridiques. Des spécialistes contrôlent l'utilisation des œuvres artistiques dans les médias et aussi sur Internet. (Attention au piratage ! voir page 5). Le service communication et relations publiques

s'occupe des contacts avec la presse. Il édite aussi des brochures et est présent 'sur le terrain' dans de nombreuses manifestations.

6) Les 30 personnes du Service Informatique s'occupent entre autres de sortir de grandes feuilles qui reprennent tous les calculs faits à la SABAM.

La SABAM a été créée en 1922 par des auteurs.



© Desmet K.

La SABAM sur la toile

En juin, la SABAM vous propose une nouvelle version de son site Internet. Plus beau, plus pratique, plus complet, ce site permettra aux membres de la SABAM tout comme au grand public de mieux connaître les missions et le rôle de la société d'auteurs, de savoir qui sont ses membres, de promouvoir les artistes, de se renseigner sur des questions juridiques précises, de faire les démarches pour utiliser l'œuvre d'un membre, de télécharger des textes de loi et bientôt, de s'affilier en ligne. Visite d'un site de référence !



Bienvenue

Le site Internet de la SABAM se modernise. Fond bleu, logo mouvant, la première page est sobre et propose une petite visite que l'on choisit de faire dans une des 5 langues suivantes : le français, le néerlandais, l'allemand, l'anglais ou l'espagnol.

C'est aussi sur cette page d'accueil que se trouve "La ligne du temps". Renouvelée régulièrement, cette ligne permettra au grand public de faire connaissance de manière ludique avec des auteurs de la SABAM.

Certaines animations sont faites à partir de "Flash", un langage de programmation pour site Internet très utilisé. Ce programme s'installe très facilement et est gratuit.

CETTE NOUVELLE VERSION DU SITE

Réaliser cette nouvelle version du site a demandé de nombreuses heures de travail et une grande collaboration entre les différents services de la SABAM. Deux groupes ont joint leurs efforts sous la direction de Thierry Dachelet (communication manager).

- Le groupe de travail qui comprend des informaticiens, une coordinatrice (Sylvie Godefroid) et un conseiller technique (Alain Pieret).
- Le comité de rédaction qui réunit les différents rédacteurs et les lecteurs.

En tout, une dizaine de personnes travaillent en continu sur ce nouveau site, cette nouvelle vitrine de la SABAM.



Au menu

Dès la page suivante, ceux qui voudraient s'informer sur les dates de concerts ou d'expos des artistes, les remises de prix, les concours ou toutes autres petites nouvelles concernant les membres de la SABAM, voient une rubrique intitulée 'échos d'artistes'. Ensuite, on entre dans le vif du sujet. A vous d'orienter votre visite. Six domaines de recherche s'offrent aux internautes :

- **A propos de la SABAM et du droit d'auteur** : pour ceux qui veulent savoir ce qu'est la SABAM, le droit d'auteur, consulter le coin de la presse...

- **Je veux devenir membre** : pour les auteurs, les compositeurs, les scénaristes, les peintres, les sculpteurs ... qui voudraient savoir comment et pourquoi s'affilier à la SABAM, comment ils peuvent déclarer leurs œuvres et toutes les infos sur la gestion de leurs droits.

- **Je suis membre** : s'adresse aux personnes déjà membres qui veulent savoir comment déclarer ou déposer leurs œuvres, les dates des répartitions (c'est-à-dire à quel moment ils touchent leurs droits d'auteur).

- **Je suis interprète** : Les interprètes ne font pas partie des catégories de personnes qui peuvent devenir membres de la SABAM. Toutefois, sur cette page, la SABAM les informe sur les organismes qui gèrent les

droits des interprètes et quelques textes juridiques les concernant sur par exemple ce qu'on appelle le droit voisin.

- **Je veux utiliser le répertoire SABAM** : s'adresse aux professionnels ou aux utilisateurs occasionnels qui voudraient graver un CD, organiser une soirée, passer de la musique dans leur magasin, construire un site web...C'est dans cette partie qu'ils trouveront toutes les infos pratiques dont ils ont besoin.

- **Documents à télécharger** : ici, on pourra télécharger de nombreux documents utiles

comme la loi sur le droit d'auteur, les contrats d'édition... Par exemple, si un scénariste souhaite vendre son scénario à un producteur mais qu'il ne sait pas comment rédiger ce contrat et quels sont les éléments qui doivent y figurer, il pourra télécharger gratuitement un contrat-type (un contrat qui sert d'exemple) sur le site.

Il pourra même utiliser ce contrat tel quel. Les contrats disponibles sur le site sont fiables car ils ont été conçus par un juriste en fonction de la loi et des obligations de chacun.

La "ligne du temps" permettra au grand public de faire connaissance de manière ludique avec des auteurs de la SABAM.

BIENTÔT EN LIGNE :

- Un grand projet viendra bientôt se greffer au nouveau site : le projet BOSS (pour Belgian One Stop Shop). Le Boss, c'est le guichet multimédia de la SABAM. Toute personne qui veut utiliser des œuvres des membres sur Internet peut s'adresser à ce guichet. Exemple : si vous voulez utiliser des photos déposées à la SABAM sur votre site, vous ne devrez plus vous adresser à des personnes différentes mais bien à ce guichet unique où vous pourrez obtenir toutes les licences nécessaires pour être en règle vis-à-vis des droits d'auteur.
- Les membres de la SABAM pourront bientôt déposer leurs œuvres via le site. Les membres pourront également aller voir quelles sont les œuvres qu'ils ont déposées. Toutes ces données seront bien entendu sécurisées.
- Afin de présenter les artistes et de faciliter les contacts entre eux, le site hébergera également un annuaire des membres, répertoriés par discipline. Chaque membre pourra se présenter par une courte biographie. Il pourra également communiquer l'adresse de son site officiel.



Site Web : www.sabam.be

En studio avec les artistes

Si on sait tout de la vie de nos stars préférées, on en connaît nettement moins sur tous ces artistes qui travaillent dans l'ombre : bruiteurs, choristes, compositeur de musiques de films, ingénieur du son, adaptateur... Nous vous proposons de les rencontrer sur leur lieu de travail : le studio !

Pour en savoir plus sur ces métiers passionnants, nous nous sommes rendus au Studio Dame-Blanche à Bruxelles. Nous y avons retrouvé Jeff Bodart dans un rôle inhabituel, Nelson qui se lève en chantant, Alexandre spécialiste ès Pokémon et Pierre, ingénieur du son.

Jeff Bodart (membre de la SABAM), chanteur et compositeur de musiques de dessins animés et de films.

Jeff Bodart est passionné par la musique. Il est très connu comme chanteur mais ce qu'on sait moins, c'est que Jeff Bodart compose aussi beaucoup de musiques pour des dessins animés et des films. Il nous raconte ce qu'il fait au studio Dame-Blanche.

- Je travaille avec Julio et Olivier, deux musiciens que je connais depuis longtemps. On compose des musiques pour des longs métrages. Pour le moment, on fait la musique d'un film qui s'appelle "Petites mères" avec Marie Trintignant. Je suis aussi un grand fan de dessins animés. On a réalisé beaucoup de musiques de dessins animés comme "Prudence Petits Pas", "Les petits monstres", "Cococinelle"...

- Quand on se met à composer, les idées fusent. On



© Desmet K.

prend tous les instruments qui traînent. Olivier Bodson joue de la guitare, de la trompette, du clavier et il fait des chœurs.

Julio joue aussi plein d'instruments et comme il est ingénieur du son, il programme. On fait venir aussi des musiciens extérieurs pour jouer d'autres instruments.

- Dans un film ou un dessin animé, la musique est là pour "servir" les images. La musique crée une ambiance, une atmosphère. Elle souligne ou renforce les actions qui se passent sur les images. Quand un personnage a du chagrin, il y aura une musique triste qui traduit les pensées du personnage. Autre exemple : quand un policier court après un voleur, la musique sera rapide et vive...

- Pour les 26 épisodes de "Prudence Petits Pas", il a fallu à peu près un mois de travail pour trouver tous les thèmes musicaux, c'est-à-dire les génériques et les motifs de musique qui apparaissent dans un épisode. Ensuite, il faut compter trois jours de travail supplémentaire pour faire la musique de chaque épisode. En tout, il faut 4 mois de travail intensif pour tout faire et tout enregistrer.

- Pour traduire un épisode de Pokémon de 20 minutes, ça prend à peu près 2 jours.

- Quand j'ai traduit le texte, on le met sur une "bande-rythme". Une bande-rythme est une bande transparente sur laquelle on écrit le texte à la main. On utilise une typographie particulière pour signaler au comédien qu'il doit crier, parler vite ou lentement, qu'il doit mettre certaines émotions dans sa voix... La bande-rythme est projetée sur un grand écran en même temps que le film

Nelson, Anne, Véronique et Olivier : chanteurs

Quand nous les avons rencontrés, ils travaillaient sur les morceaux du prochain album Pokémon.

- Nelson explique son métier: Pour moi, être chanteur, c'est une vocation, un choix. Je n'aime faire que ça. Alors un jour, j'ai décidé que ça deviendrait mon métier. Il faut beaucoup travailler pour s'imposer et pour y arriver. Je ne suis pas encore arrivée là où je veux mais ça va venir. Je suis assez contente de mon travail. Quand tu te lèves le matin, que tu es content et que la première chose que tu veux faire c'est chanter, tu sais que tu as fait le bon choix. Je n'ai pas suivi de cours, je suis autodidacte, j'ai tout appris toute seule.

Alexandre Gibert traduit et adapte les textes

C'est lui qui traduit et adapte les textes des chansons et des épisodes des Pokémon et aussi de "Billy The Cat".

Il nous parle de son travail : Au départ, les chansons et les textes des épisodes sont en anglais. Je dois les traduire en français. Quand je traduis le texte d'une chanson, je chante pour voir si la traduction "colle" avec la mélodie. Mais je ne chante pas professionnellement. Mon métier me plaît beaucoup.

- Pour traduire un épisode de Pokémon de 20 minutes, ça prend à peu près 2 jours.

- Quand j'ai traduit le texte, on le met sur une "bande-rythme". Une bande-rythme est une bande transparente sur laquelle on écrit le texte à la main. On utilise une typographie particulière pour signaler au comédien qu'il doit crier, parler vite ou lentement, qu'il doit mettre certaines émotions dans sa voix... La bande-rythme est projetée sur un grand écran en même temps que le film



© Desmet K.

ou le dessin animé qu'on double. Un comédien lit le texte qui défile au bas de l'écran. C'est comme ça qu'on double un film.

Pierre Gilet, ingénieur du son

Pierre Gilet est ingénieur du son, il est également un des trois patrons du studio Dame-Blanche. Il nous explique ce qu'on fait dans ses studios.

Le doublage : c'est mettre une voix francophone sur un film, un dessin animé ou une pub faits dans une langue étrangère. On choisit des comédiens qui savent lire les traductions de manière parfaitement synchronisée avec le mouvement des lèvres des acteurs qu'on voit sur les images.

Il y a deux manières de faire le bruitage :

1) Il y a un bruiteur qui vient au studio. Il regarde le film en version originale et refait tous les bruits. On ne peut pas reprendre les bruits de la version originale parce que les voix ont été enregistrées en même temps. Comme on ne peut pas garder la voix, on doit refaire tous les bruits qui ont été enregistrés en même temps que cette voix. Le bruiteur arrive au studio avec une vingtaine de valises remplies d'ustensiles différents. Mais les ustensiles ne sont pas utilisés

de la même manière que dans la vie courante. Par exemple, il se sert d'une bouillotte pour imiter les bruits de frein de voiture. Dans le studio, il y a également des vieilles portes qui sont attachées au mur, on peut les claquer et enregistrer le bruit que ça fait. Au sol, il y a des parties recouvertes de plancher, de béton, de carrelage, de sable, de gravier et même une petite flaque d'eau... On marche dedans pour reproduire différents bruits de pas.

2) Pour tous les bruitages d'avions, de voitures... On a 200 CD avec des bruits déjà enregistrés qu'on peut insérer.

Le montage. C'est insérer tous les bruits qui manquent dans une bande son : les bruits de pas, les chants d'oiseaux, les avions, le trafic... Ce travail est effectué par un ingénieur du son.

Le mixage. On a plusieurs bandes différentes de son : les bruits, les musiques, les voix. Il faut les "mettre à niveau", c'est-à-dire les mettre ensemble de manière superposée, mixée. Exemple : on doit entendre clairement la voix d'un acteur qui parle pendant qu'on entend le bruit de la circulation et que le générique du film commence. Ce travail est également réalisé par un ingénieur du son.



© Desmet K.



© Desmet K.



© Desmet K.

Qu'est-ce que le piratage ?

Le piratage, c'est une attaque frauduleuse aux droits d'auteur.

Et le droit d'auteur, c'est un droit qui a été créé pour protéger et rémunérer les auteurs, c'est-à-dire les personnes qui ont créé une oeuvre, écrit des paroles, composé une mélodie, réalisé un film...

Il existe plusieurs formes de piratage. Voici différents cas :

1) Si une personne copie des chansons sur un CD vierge et qu'elle n'utilise pas cette copie uniquement pour son usage privé (écouter dans sa chambre, dans la voiture...) et dans le cadre du cercle de famille (à la maison), cette personne commet un délit de contrefaçon.

Exemple de délit de contrefaçon : quelqu'un copie un CD et le revend.

2) Autre forme de piratage : les bootlegs. Les bootlegs sont des enregistrements illégaux de concerts. C'est aussi une forme de piratage.

Par exemple : J'assiste à un concert et je l'enregistre sur un enregistreur. Ensuite, je copie cet enregistrement sur disque et je revends le disque.

3) Quand on reproduit un album exactement à l'identique avec la même pochette, les mêmes titres... C'est aussi un délit de contrefaçon.

Exemple : Le disque de Céline Dion qui s'appelle "D'eux" a été reproduit quasiment à l'identique. Il fallait regarder l'album à la loupe pour pouvoir distinguer la copie de l'original.

4) Dernière forme de piratage : la sortie de compilations illégales. Beaucoup de gens aiment ces compilations car sur un seul disque, il ont tous les tubes à la mode. Certaines de ces compila-

lions sont très célèbres comme Hit Explosion ou Air Play. Il y a environ 30 ou 40 000 compilations de ce genre qui sont pressées (fabriquées) chaque mois. Ces disques ne se vendent pas dans les magasins. Ils se vendent surtout par le bouche à oreille.

Pourquoi est-ce que le piratage est illégal ?

De nombreuses personnes travaillent pour réaliser un

disque : ceux qui composent la musique, qui écrivent les textes, qui chantent, qui jouent des parties instrumentales, qui enregistrent le disque, qui réalisent la pochette, qui s'occupent de faire la pub pour le disque...

Quand on achète un disque dans un magasin, toutes les personnes qui ont travaillé sur ce disque reçoivent une part de l'argent. (voir infographie sur le prix du CD p.7).

Quand un disque est piraté, ces gens ne reçoivent rien. La seule personne qui reçoit l'argent, c'est celle qui a copié et vendu le disque. C'est du vol.

Les gens qui font un disque ont besoin de cet argent pour vivre. S'ils ne sont pas payés pour leur travail, ils connaîtront des difficultés pour continuer leur métier.

Qu'il soit très connu ou non, chaque artiste a le droit d'être payé pour son travail.

Qu'arrive-t-il aux personnes qui font du piratage ?

Des problèmes. Quand on sait qu'une personne vend ou fabrique des CD pirates, la SABAM s'adresse à la justice et introduit une plainte. La SABAM réclame des dommages et intérêts à cette

personne. Quand on trouve un CD copié, on considère que la personne n'en a pas copié un seul mais bien 300. Ça peut coûter très très cher à celui qui a piraté les CD, parfois plusieurs millions de francs et parfois aussi des peines d'emprisonnement.

On a beaucoup entendu parler du piratage sur Internet et du fameux site Napster. Vous pourriez expliquer le problème que pose ce genre de site ?

Napster, c'est un site Internet qui permet à de nombreux ordinateurs de se connecter les uns aux autres. Chaque ordinateur peut devenir en même temps, un serveur (celui qui donne des fichiers de musique) ou un client (celui qui va chercher les fichiers de musique sur un autre ordinateur pour les copier). C'est une sorte d'immense bourse d'échanges.

Le problème avec ce genre de site c'est que personne ne paie les artistes et tous ceux qui ont travaillé sur les musiques. C'est illégal. Napster s'est fait condamner.

La solution sur Internet...

Internet n'est pas illégal en soi. Un site web où les gens pourraient aller télécharger (reproduire à distance) des morceaux de musique, ça existe. Ils devraient payer pour le téléchargement. Ensuite, le site web devrait donner une partie de cet argent aux auteurs, aux artistes et à tous ceux qui ont travaillé sur ces morceaux. L'ennui, c'est que la majorité des sites Internet proposent des chansons sans que les auteurs soient rémunérés...

Napster : le problème avec ce genre de site c'est que personne ne paie les artistes et tous ceux qui ont travaillé sur les musiques.

ON PEUT :

- Louer ou emprunter un CD, le copier à la maison et le garder pour soi.

ON NE PEUT PAS :

- Vendre un CD copié
- Acheter un CD copié
- Copier un CD sur un site Internet qui ne paie pas les droits d'auteur
- Laisser les internautes copier les titres qu'on a sur son ordinateur.
- Enregistrer un concert et vendre l'enregistrement

Dialogues avec une maison de jeunes

Durant toute l'année, la Maison des jeunes de Rixensart organise des concerts, des pièces de théâtre, des projections de films... Chaque événement est l'occasion pour les jeunes de la région de se rencontrer et d'exprimer leurs talents dans une ambiance ouverte et dynamique. Pour pouvoir proposer ces activités en toute légalité, la MJ doit payer des droits d'auteur à la SABAM. Nous avons rencontré Brice, animateur. Il nous présente la MJ et nous dit ce qu'il pense de la SABAM.

Peux-tu nous présenter la MJ de Rixensart ?

Brice : La MJ existe depuis 37 ans. Il y a toujours eu une mouvance musicale ici. On organise des concerts, on enregistre des groupes et les groupes peuvent venir répéter ici. L'équipe qui s'occupe des concerts fonctionne très bien. Ils sont une dizaine âgés entre 13 et 25 ans. Chaque jeune a un poste avec des responsabilités : contacter les groupes, faire les envois presse, faire les affiches... On organise souvent 2 concerts et un festival par mois. Parfois, on va voir des concerts ensemble pour découvrir des groupes. Il y a aussi d'autres projets portés par les jeunes et les deux autres animateurs : un projet "théâtre", un "collectif d'artistes", un "homecinéma" et un nouveau projet "skateboard".

Par rapport à la SABAM, qu'est-ce que vous devez payer ?

On paie un forfait annuel pour la diffusion de la musique dans le bar. Pour les concerts et les pièces de théâtre, les projections de films, on déclare chaque activité au bureau régional de la SABAM et on paie en fonction du prix d'entrée, du nombre de personnes qu'on sait mettre dans la salle, du cachet des groupes et du nombre de diffuseurs de son.

Combien ça coûte ?

Ca tourne autour de 1500-1800 BEF (37,18 - 44,62 Euros) pour un concert. Un peu plus quand c'est un festival parce qu'il y a plus de groupes et que l'entrée est plus chère. C'est pas très cher mais ça représente une somme assez importante par rapport à notre budget.



Brice, animateur à la MJ. Il travaille également dans les grandes salles de concert du pays. Avec son équipe, il monte le matériel de son, de lumière et le décor des groupes. Pour le concert de Mylène Farmer à Forest National, il y avait 14 semi-remorques de matériel à installer !

Tu trouves ça logique de payer des droits d'auteur à la SABAM ?

Je trouve que c'est normal de payer la SABAM pour les projections de films. Par contre, les petits groupes qui passent ici ne sont pratiquement jamais inscrits à la SABAM. Et là, je trouve que

c'est aberrant : On paie la SABAM quand on organise des concerts de groupes même s'ils ne sont pas affiliés chez eux et cet argent va à des artistes qui ont de gros cachets.

La SABAM répond : Si aucun membre du petit groupe n'est affilié à la SABAM, s'ils jouent leurs propres

compositions qui sont dès lors inconnues de la SABAM (puisque non déposées), il n'y aura pas de droits d'auteur perçus par la SABAM. Par contre, si le petit groupe inconnu, non affilié joue ses propres compositions ET reprend des titres (ne fût-ce qu'un seul !) d'autres artistes belges ou étrangers, la SABAM interviendra.

Mais si tu fais jouer un groupe affilié...

Je pense surtout à un groupe qui a donné ici, il y a deux ans, deux concerts et ils n'ont jamais rien reçu parce qu'ils aient été déclarés ! On se demande pourquoi on doit donner cet argent à la SABAM et pourquoi les petits groupes devraient s'y inscrire, payer une affiliation, payer pour l'enregistrement des compositions...

La SABAM répond : C'est que le programme joué n'était pas connu de la SABAM ! C'est à l'organisateur de nous faire parvenir une liste détaillée des morceaux joués à l'issue des concerts. Sans cela, il est évidemment impossible de répartir les sous ... même deux ans après !

Tu aurais des suggestions à faire ?

- Revoir leur système par rapport aux petits groupes. Si on pouvait leur donner l'argent qu'on paie à la SABAM, les groupes pourraient s'acheter du matériel et ne plus mettre de leur poche pour payer

leurs déplacements.

- Ce que je trouve bien, c'est qu'au "Concours Circuit", la SABAM a donné un prix de 50 000 BEF (1239,46 Euros) à un groupe. C'est positif, ça permet au groupe d'avancer un peu, d'enregistrer un disque. Ce serait bien qu'elle continue encore plus dans ce sens.

- La SABAM répond : Le souhait d'un grand nombre de nos membres est d'encourager là où nous le pouvons la diffusion des créations belges dans tous les domaines artistiques. Sauriez-vous que notre asbl Promotion artistique belge de la SABAM (PAB) consacre plusieurs millions de francs chaque année à la promotion du répertoire belge ?

Une conclusion ?

Qu'ils nous laissent nous occuper des petits groupes pour qu'on puisse les soutenir au maximum et comme ça, ces groupes pourront monter un peu plus vite. Et puis, une fois que ces groupes ont un peu monté, qu'ils ont enregistré un album, alors qu'à ce moment-là, la SABAM leur prenne en charge. On arriverait plus loin.

La SABAM répond : Non, les jeunes auteurs ont tout intérêt à s'affilier rapidement et à déposer leurs œuvres. Car ne soyons pas naïfs, une œuvre inconnue aujourd'hui peut devenir un tube du jour au lendemain. Comment prouver alors qu'on en est l'auteur ?



CÉDRIC ET IMRAN, GUITARISTES DE "BROKEN PROMISES", GROUPE MÉTAL

- Etre dans un groupe, ça vaut la peine d'être vécu. On aime le fait de créer de la musique ensemble, de la partager et d'exprimer quelque chose qui vient de nous.

- Dans notre scène, on se connaît, on se fait confiance. Personne ne va voler notre matériel ni nos morceaux.

- On ne sait pas vraiment ce qu'est la SABAM, ce qu'elle fait et l'intérêt de s'y affilier.

-Suggestion : La SABAM devrait se décrire et laisser des papiers explicatifs dans les lieux de concert.

La SABAM répond :

excellente suggestion, c'est ce que nous sommes en train de faire avec ce dossier !



Quand on achète un CD, où va notre argent ?

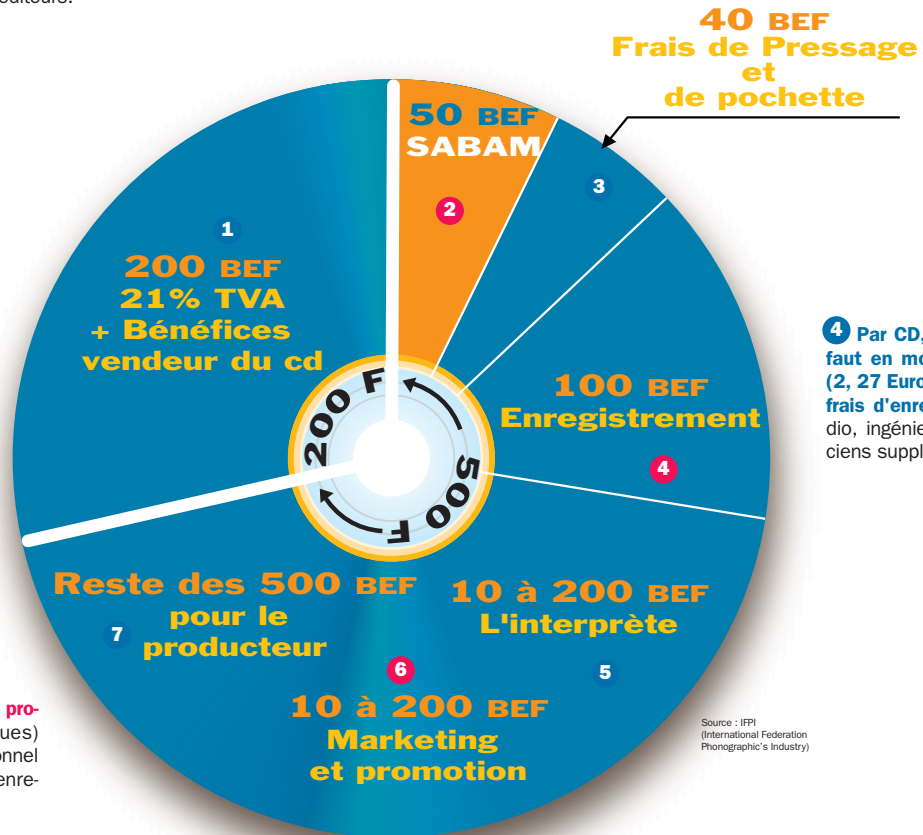
Le prix d'un CD varie. En Belgique, le prix moyen d'un CD est de 700 BEF (17,35 Euros). Certains coûtent plus cher, d'autres moins cher.

Quand on achète un CD de 700 BEF (17,35 Euros), à peu près 500 BEF (12,39 Euros) servent à payer toutes les personnes qui ont fait ce CD. Voici le détail :

- 1** Sur les 700 BEF (17,35 Euros) que coûte un CD, à peu près 200 BEF (4,95 Euros) servent à payer :
 - Une TVA (taxe) de 21% à l'Etat belge. La TVA, c'est une somme qu'on verse à l'Etat et qui sert, par exemple, à réparer les routes, payer les fonctionnaires, chauffer les bâtiments publics... Pour un CD de 700 BEF (17,35 Euros), 147 BEF (3,49 Euros) vont à l'Etat.
 - Un bénéfice pour le vendeur de disques.
- 2** A peu près 50 BEF (1,23 Euro) vont à la SABAM pour payer les droits d'auteur. La SABAM redistribue 25% de cette somme aux auteurs des textes, 25% aux compositeurs et les 50% restants aux éditeurs, traits d'union entre les créateurs et les producteurs. Aujourd'hui, après de nombreuses fusions, plusieurs grands producteurs (majors) sont aussi éditeurs.
- 3** Quand un artiste enregistre des chansons, il faut reproduire les enregistrements de ces chansons sur des milliers de CD. On dit qu'on 'presse' les disques. Il faut également reproduire les pochettes chez l'imprimeur. Cette opération de reproduction coûte à peu près 40 BEF (0,99 Euro) pour un seul CD.

1 Sur les 700 BEF (17,35 Euros) que coûte un CD, à peu près 200 BEF (4,95 Euros) servent à payer :

- Une TVA (taxe) de 21% à l'Etat belge. La TVA, c'est une somme qu'on verse à l'Etat et qui sert, par exemple, à réparer les routes, payer les fonctionnaires, chauffer les bâtiments publics... Pour un CD de 700 BEF (17,35 Euros), 147 BEF (3,49 Euros) vont à l'Etat.
- Un bénéfice pour le vendeur de disques.



4 Par CD, on compte qu'il faut en moyenne 100 BEF (2,27 Euros) pour payer les frais d'enregistrement (studio, ingénieur du son, musiciens supplémentaires...).

7 Il reste le bénéfice pour le producteur (= la maison de disques) avec lequel il va payer son personnel et investir dans de nouveaux enregistrements.

6 On paie aussi le marketing et la promotion, c'est-à-dire les pubs à la télé, à la radio, dans les journaux et magazines mais aussi les clips vidéo, les concerts promotionnels (le public ne paie pas de place) pour faire connaître l'artiste... Pour certains CD, ce budget est énorme. Pour d'autres CD, il est très petit. C'est très variable, les maisons de disques consacrent beaucoup d'argent pour faire la pub d'un CD si elles pensent qu'elles vont en vendre beaucoup. En moyenne, on compte que ça coûte 200 BEF (4,95 Euros) par CD.

5 On paie l'interprète (celui ou ceux qu'on entend sur le CD). Tous les interprètes ne reçoivent pas la même somme. La somme qu'ils touchent dépend de leur célébrité. Ça peut aller de 10 BEF (0,24 Euro) à 200 BEF (4,95 Euros) ou même plus.

Source : IFPI
(International Federation
Phonographic's Industry)

BEAUCOUP DE CD SORTENT

- En moyenne, sur 10 CD qui sortent, un seul va rapporter de l'argent à la maison de disques.
- Certains CD vont occasionner des pertes d'argent.
- Ces pertes sont compensées par les bénéfices créés par les CD qui se vendent énormément.



CONCOURS SABAM



Réponds correctement à ces questions
et fais gagner toute ta classe !

**IMPORTANT : SI VOUS SOUHAITEZ CONSERVER CETTE PAGE VOUS POUVEZ
NOUS ENVOYER UNE PHOTOCOPIE DE CELLE-CI**

A gagner :

- Un pack **SABAM** pour chaque élève de la classe du gagnant avec des cadeaux...
- La classe gagnante sera invitée à la SABAM pour **rencontrer des artistes pendant tout un après-midi** ! Animations et goûter dans le tout nouvel espace Jacques Brel ...

Un tirage au sort départagera les gagnants.

I. VRAI OU FAUX (ENTOURER LA BONNE RÉPONSE)

1) La SABAM est l'appellation pour désigner la 'Société des Acteurs Belges'.

VRAI FAUX

2) Le site Internet de la SABAM permet de télécharger beaucoup de documents utiles aux artistes dans leurs démarches.

VRAI FAUX

3) J'organise une fancy-fair dans mon école ou des activités dans une Maison des jeunes, je dois prévenir la SABAM.

VRAI FAUX

4) Je pourrai bientôt me faire membre de la SABAM en consultant son nouveau site et m'inscrire directement.

VRAI FAUX

5) Michael Jackson, Jean-Jacques Goldman, reçoivent des droits d'auteur de la SABAM.

VRAI FAUX

6) La SABAM ne prend comme membres que les musiciens.

VRAI FAUX



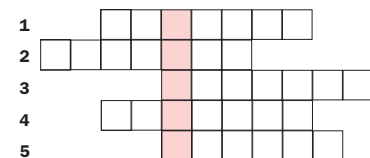
II. JEU DES MOTS CACHÉS :

Retrouve dans cette grille 10 métiers artistiques qui peuvent devenir membres de la SABAM. Ces mots peuvent s'inscrire à l'horizontale, à la verticale ou en diagonale (dans les deux sens).



III. LE MOT-MYSTÈRE

Trouve le mot qui se trouve caché derrière les cases en surbrillance.



1. C'est la discipline la plus répandue dans le domaine artistique.
2. C'est un instrument à cordes.
3. Un musicien qui joue des percussions.
4. Ce n'est pas un professionnel.
5. Support utilisé pour promouvoir les artistes.

Réponse : Le mot-mystère est : _____

BULLETIN-RÉPONSE

Nom de l'école ou de l'étudiant : _____

Quelle classe ? _____

Adresse et tél : _____

Nom du professeur ou du titulaire : _____

Date : _____

Cachet de l'établissement : _____

**A RENVoyer AVANT LE 21 JUIN 2001 À
SABAM - CONCOURS CDO
RUE D'ARLON 75-77 • 1040 BRUXELLES**